

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de convocation :  
28.02.2025

Nombre de Membres :  
En Exercice : 12  
Présents : 10  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 1  
Siège vacant non  
comptabilisé : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 11  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
28.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Étaient présents :** Mme GROS, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme CAPPENDŸK, Mme TURE, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme MARGUERITAT et Mme VAN DE WALLE

**Avait donné pouvoir :** Mr KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 2025/02 ACTE AU PRESIDENT : AIDE SOCIALE FACULTATIVE

#### 8.2 Aide sociale

- Dans le cadre de la délégation de pouvoir et après avis de la commission permanente pour l'attribution des aides sociales facultatives, le CCAS a procédé aux règlements suivants :

#### Le mercredi 4 décembre 2024 : Aide au paiement de factures :

DOSSIER	Motif de la demande	Montant facture	Montant de l'aide sollicitée / possible	Avis de la commission
DOSSIER N°1	Fact EDF QF → 771 → 80€00	835.39€	<i>Montant sollicité 100€00 Aide possible 80€00</i>	<b>Avis favorable</b>
DOSSIER N°2	Fact EDF QF → 570 → 100€00	596.81€	<i>Montant sollicité et possible 80€00</i>	<b>Avis favorable</b> Orientation vers le service emploi
DOSSIER N°3	Fact ENI QF → 514 → 100€00	987.00€	<i>Montant sollicité et possible 100€00</i>	<b>Avis favorable</b> Orientation vers l'épicerie sociale

#### Le mercredi 4 décembre 2024 : Aide au chauffage :

- 31 demandes ont été présentées :
  - 26 ont été acceptées.
  - 5 ont été refusées pour dépassement du plafond.

**En 2024, il y a eu 31 demandes pour 26 foyers bénéficiaires pour un montant total de 2730€00.**

Rappel en 2023, il y a eu 31 demandes pour 31 foyers bénéficiaires pour un montant de 3255€00.

Le mercredi 4 décembre 2024 : Renouvellement épicerie :

DOSSIER	QF/nbre de personne	Montant Du panier	Observation	Avis de la commission
DOSSIER N°1	QF 468 -> 3 personnes	<b>120€00</b>	1 <sup>er</sup> accès : du 16-05 au 14-08-24  Renouvellement : du 17-08 au 31-10-2024	<b>Refus</b> Les engagements concernant le projet n'ont pas été tenus.
DOSSIER N°2	QF 1472-> 2 personnes	<b>70€00</b>	1 <sup>er</sup> accès : du 03-07 au 3-10-24	<b>Avis favorable</b> Renouvellement pour 6 mois
DOSSIER N°3	QF 510-> 1 personne	<b>80€00</b>	1 <sup>er</sup> accès : du 25-10-23 au 24-01- 24  Renouvellement : du 27-01 au 27-04-24  Renouvellement du 28-04 au 27- 08-24	<b>Accord à titre dérogatoire</b> en raison des problématiques de santé et d'isolement.

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte des aides accordées par la commission.**

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**



**Régine CARPENDÏK**

Publié sur le site internet de la commune

le : 21.03.2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>